

# Règlement intérieur de l'association « Les Paniers de la Lèze »



## Objet de l'association :

« Les paniers de la Lèze » a pour objectif de regrouper des consommateurs autour de producteurs locaux ou éthiques.

L'association organise la vente directe et la livraison des produits selon les contrats établis entre les adhérents et les producteurs. Cette association loi 1901 propose également la création de lien social entre citoyens et agriculture écologique (Cf. Article 2 des statuts).

## Principe :

Le site web [lespaniersdelaleze.ovh](http://lespaniersdelaleze.ovh) présente les différentes « branches », les producteurs et leurs produits.

Toutes les semaines, mensuellement ou ponctuellement selon les produits, les producteurs fourniront les produits commandés aux adhérents à Labarthe sur Lèze, le mercredi de 18h à 18h30, sous le porche de la médiathèque.

## Fonctionnement:

- **L'adhérent** s'inscrit sur le site des paniers ou remplit un bulletin d'adhésion. Il s'acquitte de sa cotisation de 8 € pour l'année via HelloAsso ou par chèque. Il fournit 2 chèques de caution de 50€ chacun. Il les transmet au trésorier par courrier (adresse sur bulletin) ou lors d'une livraison le mercredi.
- L'adhérent est informé par mail de l'ouverture d'une commande et reçoit régulièrement des rappels des dates de commandes.
- **Il choisit les produits qu'il désire** (légumes, miel, viandes, ...) à partir des bons de commandes reçus par mail (cf. tableau récapitulatif au dos).
- **Il transmet ses paiements** (chèques à l'ordre du producteur) aux responsables de branches correspondants par courrier (adresses en bas de contrat) ou lors d'une livraison.
- **Il récupère (ou fait récupérer) les produits** lors des livraisons du mercredi, de 18h à 18h30 sous la médiathèque (prévoir un cabas). Tout panier non récupéré est perdu.

## Engagement de l'adhérent :

- Chaque adhérent contribue au bon fonctionnement des Paniers de la Lèze en assurant au moins **3 permanences par an lors des livraisons**.

Le jour J, cette responsabilité de permanence pendant la livraison consiste à :

- Arriver à 17h50 pour aider à l'installation des producteurs et leur indiquer que vous êtes le responsable de permanence.
- En fin de livraison, voir avec les producteurs si tout a été livré. Si un panier n'a pas été récupéré, téléphoner à l'adhérent : soit il arrive, soit il passera chez vous le récupérer. S'il n'y a pas de réponse, le panier est perdu pour l'adhérent absent.
- S'assurer de la « propreté » des lieux après la livraison.

Bien évidemment, tous les adhérents présents peuvent aider le responsable de livraison et les producteurs !

- L'adhérent choisit ses dates de responsabilité de permanence et les indique sur le site [lespaniersdeleze.ovh](http://lespaniersdeleze.ovh), rubrique « planning de permanences »

## Fonctionnement de l'association :

L'association « Les Paniers de la Lèze » est gérée par un **collectif** formé d'un bureau, des responsables de branches, un webmaster et de membres volontaires. Tous ses membres se proposent et sont élus lors de l'AG annuelle parmi les adhérents.

**Le bureau** est garant du bon fonctionnement associatif.

- Le président : représente l'association, assure le respect des statuts et du règlement intérieur.
- Le trésorier : assure la gestion comptable et financière, encaisse les cotisations sur le compte de l'association, suit le bon fonctionnement administratif et financier des branches.

- Le secrétaire : établit la liste des membres du collectif : bureau, webmaster, responsables de branches, volontaires (nom/prénom/mail/n°tel). Convoque les réunions de bureau, de collectif, d'AG suivant les statuts de l'association. Il s'assure de la rédaction et diffusion des comptes rendus et de la tenue du registre.
- Le responsable forum : est en charge de la préparation du forum des associations.
- Le responsable calendrier : a pour responsabilité d'établir le calendrier des commandes/livraisons.
- Le responsable temps forts : organise les divers événements conviviaux de l'association, et constitue le « Cahier de Recettes ».
- Le responsable communication : transmet aux adhérents toutes les informations relatives au calendrier.
- Le Webmaster du site des Paniers de la Lèze : gère le site des Paniers de la Lèze, gère les bons de commandes si nécessaire, gère l'intégration des nouveaux adhérents dans le système.

**Le responsable de branche** est garant de la coordination entre producteurs et association et du fonctionnement des branches.

Chaque responsable de branche contribue à la liaison producteur/association et à l'élaboration du contrat fixant les modalités du partenariat avec le producteur, en lien avec le bureau de l'association. Le responsable assure le bon fonctionnement de la branche concernée :

- collecte des contrats signés par les adhérents et le producteur, communications en direction des adhérents (journée associative, ...)
- suivi des commandes et paiements effectués par les adhérents aux producteurs selon les modalités fixées dans le contrat.

Le responsable fait un bilan succinct de la branche lors de l'AG où des évolutions sont décidées si nécessaire.

**Les membres volontaires** : peuvent aider ponctuellement : organisation de journées de visites, ateliers, forum annuel des associations, alimenter le site internet (recettes, articles, photos), ...